

CONVENTION DE PARTENARIAT

Lycées et Centres de Formation d'Apprentis / Cinéma(s)

Lycéens & Apprentis au cinéma en Bretagne. Saison 18-19



Entre L'ETABLISSEMENT :

Adresse (rue / code postal / ville) :

Représenté par :

en qualité de :

Et LE(S) CINEMA(S) *

Cinéma 1 :

Ville :

Représenté par :

en qualité de :

Cinéma 2* :

Ville :

Représenté par :

en qualité de :

Cinéma 3* :

Ville :

Représenté par :

en qualité de :

PRÉAMBULE

Lycéens & apprentis au cinéma est un dispositif national initié par le **Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)** et le **Ministère de la culture et de la communication**, en partenariat avec le **Ministère de l'Éducation nationale**. Il existe en Bretagne depuis 14 ans et est financé par la **Région Bretagne**, en partenariat avec la **Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC)**, le **Rectorat de l'Académie de Rennes** et la **Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC)**, avec le soutien de **Canopé**, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques, la **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**. Cette action repose sur un engagement volontaire des enseignants et un partenariat avec les cinémas de la région.

Lycéens & apprentis au cinéma s'adresse aux élèves des **lycées d'enseignement général et professionnel**, publics et privés, des **lycées agricoles**, des **maisons familiales et rurales** et des **centres de formation des apprentis (CFA)** pour faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues d'eux et de développer leur approche critique de l'image. Le développement d'une culture cinématographique diversifiée, la mise en perspective du film dans un contexte historique et esthétique, l'approche de l'analyse filmique peuvent être abordés dans le cadre de **l'enseignement de l'Histoire des Arts**. Des outils pédagogiques et des formations sont proposés aux enseignants pour les accompagner dans cette démarche.

L'association rennaise **Clair Obscur**, qui œuvre pour la promotion et la diffusion du cinéma et de l'audiovisuel, est missionnée par la Région Bretagne pour une période de 4 années scolaires pour assurer le suivi et la coordination du dispositif en Bretagne. Elle s'engage, dans ce cadre, à favoriser l'éducation artistique des publics et notamment des publics jeunes et scolaires, en relation avec les enseignants et les animateurs.

Les enseignants bénéficient d'outils pédagogiques et de formations sur les œuvres présentées.

Les cinémas s'engagent à assurer les conditions techniques requises pour les projections et un accueil privilégié des classes.

OBJECTIFS ET MODALITES

Lycéens & apprentis au cinéma en Bretagne vise à favoriser un partenariat entre les classes volontaires d'un établissement scolaire et la(les) salle(s) de cinéma, pour la découverte partagée de l'art cinématographique. Ce dispositif s'inscrit dans une perspective pédagogique souple et ouverte qui offre une approche du cinéma comme art spécifique. **Clair Obscur** organise des **prévisionnements** pour les enseignants ainsi que le planning régional des **projections** et des **actions complémentaires** pour la réflexion pédagogique, fournissant par ailleurs des livrets pour les enseignants et une fiche pour chaque élève participant. D'autre part, **Clair Obscur** propose :

- **Des analyses filmiques et des rencontres professionnelles**, à la demande des enseignants, dans les classes ou en partenariat avec la salle de cinéma.
- **Un atelier Travel in Breizh** : réalisation, sur l'année scolaire, d'un film à partir d'images d'archives et d'images contemporaines mettant la Ville en scène.
- **La découverte des festivals de cinéma** sur une ou deux journées en immersion pour une classe par an.
- **Des ateliers #Critweet**, l'exercice critique à l'ère du numérique,
- **Des ateliers Mashup**, initiation au montage d'images et de sons tirés de diverses sources pour créer une œuvre originale.

Il est rappelé que cette opération est basée sur :

* **Cas particulier** : à Rennes, les 3 séances obligatoires sont réparties sur 3 salles de cinéma partenaires (1 salle par trimestre) : Arvor, Ciné-TNB, Cinéville. Les établissements scolaires concernés par des séances sur Rennes doivent faire signer la convention par les 3 salles citées.

CONVENTION DE PARTENARIAT - Lycéens & Apprentis au cinéma en Bretagne. Saison 18-19

- Le volontariat d'un *enseignant-coordonateur* par établissement.
- La volonté du chef d'établissement d'inscrire cette opération dans le volet culturel du projet d'établissement.

Il est convenu ce qui suit, pour l'année scolaire 2018/2019 :

ARTICLE 1 – MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Pour assurer le bon fonctionnement du partenariat, l'établissement s'engage à assurer les missions suivantes :

- **Garantir la participation des classes inscrites aux 3 projections** du programme de l'année scolaire dans le(s) cinéma(s) partenaire(s).
- **Organiser les projections des films du dispositif en concertation avec le responsable de la salle partenaire**.**
- **S'engager à régler le coût des places de cinéma**, selon les modalités à convenir avec le(s) cinéma(s) partenaire(s) (avant ou après la séance ; en espèce ou sur facturation). Dans le cadre du dispositif, la participation de l'établissement au financement est de 2.50 € par séance et par élève/apprenti (gratuité pour les accompagnateurs).
- **En cas d'empêchement ou de retard important**, l'*enseignant-coordonateur* de l'établissement prévient le responsable du cinéma.

ARTICLE 2 – MISSIONS DU CINÉMA

Pour assurer le bon fonctionnement du partenariat, chaque cinéma s'engage à assurer les missions suivantes :

- **Organiser les projections des films du dispositif en concertation avec les *enseignants-coordonateurs***.**
- **Distribuer les documents pédagogiques aux établissements inscrits.**
- **Le directeur du cinéma (ou son représentant) accueille, dans la mesure du possible, les groupes d'élèves** et peut rappeler le cadre de cette séance.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS COMMUNES

- Les enseignants et le(s) responsable(s) de(s) cinéma(s) s'informent réciproquement des difficultés rencontrées dans le déroulement de cette action et en informent parallèlement le coordinateur régional du dispositif, l'association *Clair Obscur*.

Fait en 3 ^{***} exemplaires (5 pour Rennes) à		le	2018.
Apposer le cachet et faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé » :			
Directeur de l'établissement		Responsable(s) de(s) cinéma(s)	

** Programmation

Trimestre 1 : Programme de courts-métrages *Parties de campagne*.

Trimestre 2 : *Mustang* de Deniz Gamze Ergüven ou *Conte d'été* de Éric Rohmer (choix du film effectué par les classes à l'inscription au dispositif et confirmé pour le mercredi 14 novembre inclus).

Trimestre 3 : *Carol* de Todd Haynes ou *La Famille Tenenbaum* de Wes Anderson (choix du film effectué par les classes à l'inscription au dispositif et confirmé pour le mercredi 14 novembre inclus).

*** Après signature, chaque partenaire (établissement scolaire et salles de cinéma) conserve un exemplaire signé des 2 parties.

Une copie supplémentaire est transmise à Clair Obscur, coordinateur régional du dispositif, pour information.